

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne :

QUE le ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne, monsieur Jean-François Roberge, dirige la délégation officielle du gouvernement du Québec à la Rencontre fédérale-provinciale-territoriale du Conseil des ministres sur la francophonie canadienne qui se tiendra le 17 mars 2023;

QUE la délégation officielle du Québec, outre le ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne, soit composée de :

— Madame Noémie Dansereau-Lavoie, conseillère, Cabinet du ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne;

— Monsieur Éric Marquis, secrétaire adjoint à la francophonie canadienne, à la stratégie et à la diplomatie publique, Secrétariat du Québec aux relations canadiennes, ministère du Conseil exécutif;

— Monsieur Olivier Caron, conseiller en francophonie canadienne, Secrétariat du Québec aux relations canadiennes, ministère du Conseil exécutif;

QUE le mandat de cette délégation officielle soit d'exposer les positions du gouvernement du Québec, conformément à la recommandation ministérielle du présent décret.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

79191

Gouvernement du Québec

Décret 305-2023, 15 mars 2023

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation officielle du Québec à la réunion du Bureau de la Conférence des ministres de l'Éducation des États et gouvernements de la Francophonie qui se tiendra les 16 et 17 mars 2023

ATTENDU QUE la réunion du Bureau de la Conférence des ministres de l'Éducation des États et gouvernements de la Francophonie (CONFEMEN) se tiendra à Bucarest, en Roumanie, les 16 et 17 mars 2023;

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 34 de la Loi sur le ministère des Relations internationales (chapitre M-25.1.1) prévoit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ou réunion internationale est constituée et mandatée par le gouvernement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre des Relations internationales et de la Francophonie et du ministre de l'Éducation :

QUE la sous-ministre adjointe à l'excellence scolaire et à la réussite éducative, madame Marie-Dominique Taillon, dirige la délégation officielle du Québec à la réunion du Bureau de la Conférence des ministres de l'Éducation des États et gouvernements de la Francophonie qui se tiendra les 16 et 17 mars 2023;

QUE la délégation officielle du Québec, outre la sous-ministre adjointe à l'excellence scolaire et à la réussite éducative, soit composée de :

— Madame Mélanie Guilmette, conseillère en affaires internationales, ministère de l'Éducation;

— Madame Anne St-Jean, conseillère en affaires internationales, ministère des Relations internationales et de la Francophonie;

QUE cette délégation officielle soit mandatée pour exposer les positions du gouvernement du Québec et ait pleins pouvoirs pour faire valoir les intérêts de ce gouvernement, conformément à la recommandation ministérielle du présent décret.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

79192

Gouvernement du Québec

Décret 306-2023, 15 mars 2023

CONCERNANT un virement au volet aménagement durable du territoire forestier du Fonds des ressources naturelles, au cours de l'exercice financier 2023-2024, pour la réalisation de travaux sylvicoles

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 17.12.12 de la Loi sur le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (chapitre M-25.2) institue le Fonds des ressources naturelles qui est affecté au financement de certaines activités, notamment du ministère des Ressources naturelles et des Forêts;